



Association Départementale

Accueil Écoute & Veille sociale - **LOGEMENT HÉBERGEMENT**

Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

**AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE
- ALT -**

**SAINT-BRIEUC
LOUDEAC**

Janvier 2018

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Composition des ménages	4
2.2. Ages	5
2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.....	5
2.4. Orientation des ménages	6
2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT	7
2.6. Durée moyenne des séjours.....	7
2.7. Les sorties	8
2.8. Le taux d'occupation.....	8
3. PAROLES ET TEMOIGNAGES	9
4. FOCUS	9
5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	10

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT

Le pôle **LOGEMENT-HÉBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une maison relais (25 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Une structure d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- ▶ Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- ▶ Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- ▶ Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- ▶ La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- ▶ **Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)**

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées, sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles de logement de droit commun. Toutefois, lorsque les personnes isolées ou les familles accueillies ont besoin d'un accompagnement social, l'organisme doit s'efforcer de l'assurer, en recourant aux services sociaux de droit commun (Maison du Département, CCAS...), aux financements de droit commun tel que le nouveau dispositif d'accompagnement social issu de la refondation sociale (Accompagnement Vers et Dans le Logement) afin d'aider les ménages à accéder aux différents droits auxquels ils peuvent prétendre et préparer avec eux un projet de relogement.

Le dispositif ALT correspond donc à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi.

Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes, dans le cadre d'une logique d'hébergement en urgence des ménages en difficulté. Dans ce cas, il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique). Les femmes victimes de violences conjugales et les personnes sans domicile en sont les principales cibles.

Le dispositif ALT de l'association comprend un parc de :

- ◆ 23 logements pour une capacité d'accueil de 44 places
- ◆ 34 places sur le territoire de Saint-Brieuc, dont 6 dédiées à l'urgence
- ◆ 10 places sur le territoire de Loudéac

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

En 2017, 68 ménages ont été hébergés sur le dispositif (58 en 2016, 61 en 2015, 58 en 2014) pour un total de 125 personnes (103 en 2016, 110 en 2015, 99 en 2014) dont :

- 47 ménages pour 98 personnes sur le volet insertion (Saint-Brieuc –Loudéac)
- 21 ménages pour 27 personnes sur le volet urgence

EFFECTIF PRESENT	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Personnes isolées	11	11	17	17	10	10	38	38
Couple sans enfant	1	2	1	2	1	2	3	6
Couples avec enfant(s)	1	3	-	-	1	4	2	7
Familles monoparentales	17	51	3	8	5	15	25	74
TOTAL	30	67	21	27	17	31	68	125

Cette année, 10 ménages supplémentaires ont été hébergés sur l'ALT insertion de Saint-Brieuc. Loudéac et l'urgence ont un nombre identique de ménages hébergés, le nombre de personnes par ménage variant en revanche. (Voir ci-dessous).

PERSONNES ENTREES SUR L'ANNEE

2.1. Composition des ménages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Isolé	6	35%	14	87%	5	56%	25	60%
Isolé + 1 enfant	2	12%	2	13%	1	11%	5	12%
Isolé + 2 enfants	6	35%	-	-	1	11%	7	17%
Isolé + 3 enfants	1	6%	-	-	-	-	1	2%
Isolé + 4 enfants et plus	1	6%	-	-	-	-	1	2%
Couple	1	6%	-	-	1	11%	2	5%
Couple + 1 enfant	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 2 enfants	-	-	-	-	1	11%	1	2%
Couple + 3 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple+ 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	17	100%	16	100%	9	100%	42	100%

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	13	33%	6	30%	8	50%	27	36%
Femmes	5	13%	10	50%	3	19%	18	24%
Enfants	21	54%	4	20%	5	31%	30	40%
TOTAL	39	100%	20	100%	16	100%	75	100%

La part des personnes sans enfants est en hausse et représente 65% du public accueilli (52.7% en 2016, 55.5% en 2015). Elle est de 87% pour les ALT urgence et de 54% pour les ALT insertion.

La part des familles monoparentales est de manière générale en baisse et représente 33 % du public contre 44.5% en 2016. Cette part a baissé plus particulièrement sur les ALT urgence en passant de 56% en 2016 à 13% de famille monoparentale en 2017.

(Saint-Brieuc insertion passe de 40% en 2016 à 65% cette année et Loudéac de 30% en 2016 à 22 % en 2017)

Le nombre d'enfants accueilli reste stable, ils représentent 40% du public. Cependant sa répartition change :

- Moins d'enfants ont été accueillis sur l'urgence (de 39% on passe à 20% du public accueilli) et Loudéac (41% en 2016, 31% en 2017)
- Davantage ont été accueillis sur l'insertion pour Saint-Brieuc (on passe de 40% d'enfants en 2016 à 54% cette année).

2.2. Âges

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	18	46%	4	20%	5	31,25%	27	36%
18-25 ans	3	8%	2	10%	1	6,25%	6	8%
26-35 ans	4	10%	4	20%	4	25%	12	16%
36-45 ans	10	26%	6	30%	5	31,25%	21	28%
46-55 ans	3	8%	4	20%	-	-	7	9%
56-65 ans	1	2%	-	-	1	6,25%	2	3%
> 65 ans	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	39	100%	20	100%	16	100%	75	100%

Cette année les Alt insertion de Saint-Brieuc ont accueilli davantage de mineurs (46% du public accueilli contre 35% en 2016) soit 18 mineurs cette année contre 7 l'année dernière.

On peut observer un vieillissement de la population sur l'urgence avec 50% du public ayant plus de 35 ans cette année contre 21% en 2016.

2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.

42 ménages sont entrés sur le dispositif en 2017

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	2	12%	9	56%	4	44.5%	15	36%
RSA + salaire	2	12%	-	-	-	-	2	5%
Contrat aidé (CAV, CAE)	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômage indemnisé	1	6%	-	-	2	22.5%	3	7%
Indemnités de stage	1	6%	-	-	1	11%	2	5%
Salaire	6	34%	2	13%	1	11%	9	21%
Prestations familiales	2	12%	-	-	1	11%	3	7%
AAH	2	12%	-	-	-	-	2	5%
Retraite	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans ressources	-	-	5	31%	-	-	5	12%
Indemnités journalières	1	6%	-	-	-	-	1	2%
TOTAL	17	100%	16	100%	9	100%	42	100%

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	-	-	5	31%	-	-	5	12%
Moins de 300 €	1	7%	-	-	-	-	1	2%
De 300 à 600 €	4	23%	8	50%	4	44%	16	38%
De 600 à 1 000 €	8	47%	2	13%	5	56%	15	36%
Plus de 1 000 €	4	23%	1	6%	-	-	5	12%
TOTAL	17	100%	16	100%	9	100%	42	100%

Le nombre de ménage percevant des ressources liées à l'emploi ou la formation a fortement baissé sur l'urgence. Les situations qui sont accueillies se précarisent de nouveau avec 31% des hébergés arrivant sans ressources en 2017 (une baisse avait été notée en 2016 avec 12.5% contre 46% en 2015).

La majorité des ménages hébergés sur l'insertion maintiennent des revenus supérieurs à 600 euros : 70% à Saint-Brieuc et 56% à Loudéac. Ils étaient de 60% tous les deux en 2016. Concernant le ménage percevant moins de 300 euros il s'agit d'une personne sortant d'incarcération sur l'ALT géré en partenariat avec le SPIP pour qui les droits étaient à ouvrir au moment de l'entrée. Tous les autres ménages sont arrivés sur l'insertion avec des droits ouverts.

2.4. Orientation des ménages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
MDD	5	29%	4	25%	3	33.3%	12	28.3%
SPIP	1	6%	-	-	-	-	1	2%
Autres TS	-	-	-	-	-	-	-	-
Mission locale	-	-	-	-	-	-	-	-
CMP	-	-	-	-	2	22.2%	2	4.2%
Adalea	5	29%	7	44%	2	22.2%	14	34.2%
Usager lui-même	1	6%	1	6%	-	-	2	5%
115	-	-	4	25%	1	11.1%	5	12.1%
SIAO	3	18%	-	-	-	-	3	7%
Autre*	2	12%	-	-	1	11.1%	3	7.1%
TOTAL	17	100%	16	100%	9	100%	42	100%

*par un ami : 1 / par la mairie : 1

L'entrée sur les dispositifs se fait différemment pour les ALT d'insertion et les ALT d'urgence depuis la mise en place du SIAO.

- Les orientations sur les ALT d'insertion de Saint Brieuc et Loudéac se font uniquement par le biais du SIAO.
- Les orientations sur les ALT urgence se font via le 115 et en lien avec des actions de l'association : Boutique Solidarité, Accueil Ecoute Femmes...

Pour le volet insertion, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Nous pouvons noter que le nombre de ménages orientés cette année via les MDD de Saint-Brieuc et Loudéac ont doublé (de six ménages orientés en 2016 nous passons à 12 en 2017) ce qui représente 28% des orientations cette année (10% de plus qu'en 2016).

34% des orientations sont effectuées par les différents services d'Adalea : suivi RSA, mesures ASLL, sorties de CHRS principalement.

2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
SDF	2	12%	3	19%	1	11%	6	14%
Expulsion	1	6%	-	-	1	11%	2	5%
Logement de fortune	-	-	1	6%	-	-	1	2%
Séparation	-	-	8	50%	-	-	8	19%
Insalubrité	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergé chez un tiers (ami/famille)	7	41%	3	19%	4	45%	14	34%
Hébergé en CHRS	2	12%	-	-	1	11%	3	7.5%
Incarcéré	4	23%	-	-	-	-	4	9.5%
Hospitalisation	1	6%	-	-	-	-	1	2%
115	-	-	-	-	1	11%	1	2%
Autre* :	-	-	1	6%	1	11%	2	5%
TOTAL	17	100%	16	100%	9	100%	42	100%

*ADN : 1 Cidéral : 1

42.5% des ménages hébergés sur l'insertion sont hébergés par un tiers avant de venir sur le dispositif. Cela montre que ces personnes hébergées ont un réseau mais ces solutions temporaires sont souvent faites dans des logements qui ne sont pas adaptés en typologie pour attendre que la recherche de logement aboutisse. Un passage sur le dispositif ALT est donc nécessaire pour permettre au ménage de retrouver des conditions de logement adaptées pendant cette période.

La création d'un ALT spécifiquement réservé dans le cadre d'un partenariat avec le SPIP a permis d'accueillir 4 personnes en sortie d'incarcération cette année ce qui correspond à 10% des ménages hébergés en 2017.

14% des ménages hébergés étaient sans domicile avant d'intégrer le dispositif.

50% des ménages (69% en 2016) accueillis sur l'urgence le sont suite à une séparation.

MENAGES SORTIS SUR L'ANNEE

44 ménages ont quitté le dispositif ALT en 2017 au cours de l'année soit 9 ménages de plus qu'en 2016. (35 en 2016, 39 en 2015, 35 en 2014). Cette augmentation s'explique par davantage de séjours plus courts sur les logements temporaires.

2.6. Durée moyenne des séjours

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	2	14%	-	-	2	5%
De 1 à 3 mois	4	18%	8	57%	0	0%	12	27%
De 3 à 6 mois	7	31%	4	29%	3	38%	14	32%
De 6 à 9 mois	3	14%	0	0%	3	38%	6	14%
De 9 à 12 mois	5	23%	-	-	-	-	5	11%
Plus de 12 mois	3	14%	-	-	2	25%	5	11%
TOTAL	22	100%	14	100%	8	100%	44	100%

Les durées de séjour s'écourtent cette année : 74% des ménages sortis ont été hébergés pour une durée inférieure à 6 mois (48,5% en 2016, 64% en 2015).

- La durée moyenne de séjour sur les ALT d'insertion de Saint-Brieuc est de 238 jours (281 en 2016, 204 en 2015, 235 en 2014, 202 jours en 2013, 296 jours en 2012).
Il faut préciser que dans cette moyenne de séjour a été inclus un séjour très conséquent (3 ans) due à une situation très complexe (surendettement notamment) qui a nécessité un accompagnement sur la durée avant de pouvoir rendre possible une sortie.
- La durée moyenne de séjour sur les ALT d'insertion de Loudéac est de 228 jours (355 en 2016, 206 jours en 2015, 215 en 2014, 155 jours en 2013, 116 jours en 2012)
- La durée moyenne de séjour sur les ALT d'urgence de Saint-Brieuc est de 99 jours (91 en 2016, 123 jours en 2015, 122 en 2014, 89 jours en 2013)

2.7. Les sorties

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sortie vers le logement	11	50%	3	21%	7	87%	21	47%
parc privé	-	-	2	14%	3	37%	5	11%
parc public	11	50%	1	7%	4	50%	16	36%
Maison Relais	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous location	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie vers de l'hébergement	5	23%	6	43%	1	13%	11	25%
CHRS – ALT- stabilisation	2	9%	4	29%	1	13%	7	16%
Hébergement chez un Tiers ou en famille	3	14%	2	14%	-	-	5	11%
Autre	3*	14%	5**	36%	-	-	8	18%
Situation inconnue	3	14%	-	-	-	-	3	7%
TOTAL	22	100%	14	100%	8	100%	44	100%

*3 autres : 2 incarcérations et 1 retour en couple.

**5 autre : 1 incarcération, 1 hébergement urgence autre, 3 retours domicile conjugal

En ALT d'insertion :

- 68.5% des ménages sortis ont accédé à un logement autonome contre 74% en 2016. (Dans le parc public dans 83% des situations, ce qui montre un travail partenarial de qualité auprès des bailleurs).
- 3 ménages sont sortis en « situation inconnue » ce qui signifie qu'ils sont partis du logement mis à disposition sans répondre aux sollicitations de l'association, parfois avec une dette en cours.

Sur l'urgence :

- 4 ménages ont accédé à un hébergement
- 3 ont accédé à du logement
- 2 ont été hébergés chez un tiers.
- Sur les 5 sorties « autre », 3 concernent des femmes hébergées dans le cadre de l'ALT femmes victimes de violences et qui sont retournées au domicile conjugal.

2.8. Le taux d'occupation

Au 31 décembre 2017 :

- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Loudéac est de **133%** (118% en 2016)
Cela s'expliquant notamment par l'accueil de deux familles (dont 1 accueil des enfants en droits de visite et d'hébergement) sur un petit parc de logements.

- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Saint-Brieuc est de **82%** (79% en 2016). Cela s'explique notamment par la mise en travaux de deux logements : l'un sur une durée d'1 mois pour sa réfection complète ; l'autre sur une durée de trois mois du fait d'une procédure de fin de contrat, d'une difficulté à récupérer le logement, à la nécessité de le débarrasser et le remettre en l'état suite à des dégradations importantes.
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence de Saint-Brieuc est de 95% (110% en 2016).

Soit :

- Un taux d'occupation total à la place pour les ALT d'insertion de 107.5% (98.5% en 2016)
- Un taux d'occupation total à la place sur les ALT d'urgence et d'insertion de 103% (102% en 2016)

3. PAROLES ET TEMOIGNAGES

« Je suis vraiment très satisfait, Adalea m'a soutenu dans mon projet d'insertion. C'était très bien. J'ai pu bénéficier d'un relais avec un autre service d'ADALEA pour poursuivre mon projet de formation »

« Entièrement satisfait. J'en tire que du bon, pas le moindre incident, cela a été une bouée de secours. J'ai reçu beaucoup d'écoute et cela m'a sorti la tête de l'eau »

« J'ai pu accéder à mon propre logement grâce à Adalea. Tout a été très vite à partir de mon arrivée. Heureusement que vous existez ».

« Les professionnelles sont réactives et présentes. J'ai beaucoup apprécié l'accompagnement individuel. Cela serait bien de pouvoir avoir du mobilier de meilleur qualité dans les logements »

4. FOCUS

Dans le cadre de la préparation de sortie des personnes incarcérées, Une convention a été signée entre Adalea et les services du SPIP afin de mettre à disposition un logement spécifique aux personnes placées sous main de justice.

Ce logement permettant à des personnes sous main de justice d'éviter une « sortie sèche » (comprendre sans solution) une fois leur période d'incarcération terminée. Le logement est mis à disposition pour une période d'un mois renouvelable une fois si la personne n'a pas reçu de proposition de logement et/ou d'hébergement.

Une mesure AVDL a pu être mise en place cette année afin de justifier du temps de la Conseillère en logement qui accompagne l'entrée et la sortie dans l'hébergement, mais qui suit également la recherche logement de la personne et s'assure du bon déroulé de son séjour.



Pour faciliter la mise en place de cet accompagnement, la conseillère logement intervenant sur ce suivi intervient également sur le Dispositif de Préparation à la Sortie de Maison d'Arrêt et au sein de la structure relais SIAO d'Adalea.

Afin de travailler au mieux de manière commune les orientations vers ce logement, un outil d'évaluation commun a été réalisé cette année entre les services du SPIP et d'Adalea. Cet outil permettant de voir à travers des critères indicatifs quels profils correspondraient à une orientation ALT.

Enfin, le partenariat a permis de mettre d'échanger sur les difficultés pouvant être observées lors de la sortie notamment au niveau du délai pour accéder à des ressources pour certaines personnes. Aussi, deux kits hygiènes vont être mis en place courant 2018 pour permettre aux personnes n'ayant aucune ressource à leur arrivée d'arriver dans de bonnes conditions au sein du logement.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES



Tout comme en 2015 et 2016, le dispositif continue de questionner de part son financement.

- L'allocation en fonction de la typologie du logement ne correspond pas à l'évolution des loyers et des charges énergies. Pour exemple, pour un T4, l'allocation est de 332,92€ alors que le coût réel d'un loyer chargé est 469,57€. Il faut par ailleurs meubler les logements, remplacer le cas échéant le mobilier et l'électroménager usagés, remettre en état les logements (travaux d'entretien relevant du locataire).
- Les moyens humains affectés pour faire fonctionner le dispositif (réalisation des états des lieux, réparations dans les logements, gestion administrative du dispositif...) ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont incontournables. Ils consistent en :
 - Un rendez-vous d'accueil avec signature des documents de séjour (contrat, règlement de fonctionnement, fiche de renseignements), la remise et la lecture du livret d'accueil, l'accompagnement au logement avec la réalisation de l'état des lieux d'entrée, l'explication des équipements, la présentation du quartier et des services ;
 - Un rendez-vous mensuel de renouvellement du contrat (avenant) ;
 - La facturation mensuelle, l'encaissement de la participation, les relances en cas d'impayés ;
 - Les interventions au logement pour les réparations incombant au locataire ;
 - Le rendez-vous de sortie avec réalisation de l'état des lieux de sortie, établissement du solde de tout compte, restitution de la caution
 - La préparation du logement pour la remise en disponibilité : vérification des équipements, du mobilier, demande et suivi des interventions si nécessaire ;
 - D'autre part, des rendez-vous supplémentaires peuvent s'avérer indispensables, notamment pour des rappels d'engagements (paiement de la participation, respect du voisinage, entretien).
- Nous voyons également une montée des impayés sur ce dispositif et ce malgré des rappels écrits, oraux et la construction d'échéanciers par nos professionnels. L'orientation est donc à interroger pour ce dispositif qui demande certains prérequis sur la capacité à habiter. Cette montée vient également compliquer le maintien du dispositif déjà déficitaire.

Un réel questionnement doit être envisagé afin de trouver des solutions qui permettent d'équilibrer ce dispositif qui joue un rôle déterminant pour l'accès au logement de ménages en difficulté. Pour rappel, près de 70% des ménages accueillis en ALT insertion ont accédé au logement autonome.